

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 189 / 2015 : PRISE EN COMPTE DES FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CALCUL DE LA TEOM AU
TITRE DE L'EXERCICE 2014

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015**N° 6 - 189 / 2015 : PRISE EN COMPTE DES FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CALCUL DE LA TEOM AU TITRE DE L'EXERCICE 2014**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services
Gestion des déchets

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Le service de collecte et de traitement des déchets assure directement l'ensemble des opérations budgétaires liées à la compétence, mais bénéficie en outre, pour certaines missions spécifiques, du support logistique des services relevant de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public dont l'équilibre budgétaire est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il convient de prendre en compte chaque année, dans le calcul des taux de TEOM, les frais d'administration générale correspondants.

Ces frais sont précisément calculés grâce à la ventilation des charges dans le logiciel comptable et en fonction de l'affectation réelle des agents concernés au sein des services ressources de la collectivité.

Au vu du compte administratif 2014, en fonction des critères de répartition retenus, le montant des frais d'administration générale qui doit être pris en compte dans le calcul du coût de la compétence de collecte et de traitement des déchets est établi comme suit :

Frais de personnel d'administration générale	:	98 131,03 €
Frais d'administration générale (charges générales)	:	14 881,34 €
TOTAL	:	113 012,37 €

Le détail de ce calcul est joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le montant des frais d'administration générale dans le calcul de la TEOM pour l'exercice en cours.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 3 décembre 2015,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer le montant de la prise en charge des frais d'administration générale dans le calcul de la TEOM, au titre de l'année 2014, à **113 012,37 €**.

DIT que ce montant sera répercuté sur le montant nécessaire à l'équilibre du prochain budget de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

Frais d'administration générale consacrés à la compétence collecte et traitement des déchets en 2014

ID : 081-248100737-20151222-6_189_2015-DE

Charges de personnel (012) du budget général affectées à la compétence collecte et traitement	Nombre d'ETP total des services concernés	Part d'ETP allouée à collecte et traitement selon critères de répartition définis	Détail des agents intervenants pour collecte et traitement	Montant retenu
Affaires juridiques et administration générale Secrétariat des assemblées, rédaction des marchés publics, assistance juridique, suivi du contentieux (en matière de ressources humaines et d'assistance aux agents victimes d'agression dans le cadre de leur fonction et constitution de partie civile)	4	0,05	Responsable 1	2 658,03 €
		0,15	Assurance 1	10 344,57 €
		0,05	Agents 2	2 093,08 €
		Total		4 751,11 €
<i>critère de répartition</i> : nombre de marchés publics, de délibérations, de contrats et d'actes concernant le service par rapport au nombre total.				
DSI Paramétrage et suivi des contrats de maintenance des outils informatiques et téléphoniques	5	0,03	Responsable 1	2 170,52 €
		0,11	Agents 4	2 884,02 €
		Total		5 054,54 €
<i>critère de répartition</i> : nombre de postes utilisés par le service au regard du nombre total de postes et de matériels de l'agglomération				
Communication rédaction des supports communautaires, relations presse, opérations de communication spécifiques à collecte et traitement	2	0,03	Agents 2	1 834,52 €
		Total		1 834,52 €
<i>critère de répartition</i> : calcul au réel du temps consacré à la compétence collecte et traitement				
Ressources humaines Gestion du personnel, de la formation et de la médecine du travail	7	0,03	Responsable 1	2 532,03 €
		0,03	Resp. Adjoint 1	1 605,45 €
		0,93	Agents 5	40 248,03 €
		Total		44 385,51 €
<i>critère de répartition</i> : nombre d'agents affectés à la compétence collecte et traitement par rapport au nombre total d'agents.				
Finances et budget Préparation budgétaire, présentation et suivi des délibérations budgétaires, suivi des emprunts, ordonnancement (dépenses et recettes), suivi de l'actif, suivi financier des marchés publics	7	0,05	Responsable 1	4 436,68 €
		1,32	Agents 6	31 852,53 €
		Total		36 289,21 €
<i>critère de répartition</i> : nombre d'opérations comptables relevant de la compétence collecte et traitement par rapport au nombre total d'opérations effectuées.				
Direction générale et parc auto Gestion administrative et gestion du parc automobile	3	0,20	Agents 3	5 816,14 €
		Total		5 816,14 €
<i>critère de répartition</i> : calcul, en fonction du nombre d'agents, du temps passé sur la coordination du service collecte et traitement, ainsi que sur la gestion administrative du parc auto				
SOUS-TOTAL SERVICES RESSOURCES	28	2,98		98 131,03 €
Charges générales (011) du budget général affectées à la compétence collecte et traitement				Montant retenu
TOTAL des charges d'administration générale 2014				139 976,00 €
Nombre d'ETP alloués aux fonctions supports (Communication, Informatique, RH, Marchés et Aff. Juridiques, Finances)				28
Nombre d'ETP alloués au service collecte et traitement				2,98
Poucentage				10,63%
Participation du service collecte et traitement au budget général :				139 976,00 € x 10,63%
TOTAL DES CHARGES GENERALES (011)				14 881,34 €
TOTAL des frais d'administration générale 2014 pour la compétence collecte et traitement				Montant retenu
Frais de personnel				98 131,03 €
Charges générales				14 881,34 €
TOTAL				113 012,37 €